**Demande de cadeau original**

**Le Blockhaus de Domléger**

**Cécile et Pascal**

**15 Rue de la croix**

**80370 Domléger**

**CSM : 06/09/18/05/19**

**Tél : 03/22/24/39/66**

**Mail:** **blockhausdomleger@gmail.com**

**Site:** [**www.blockhaus-de-domleger.com**](http://www.blockhaus-de-domleger.com)

**Facebook : Blockhaus de Domléger**

****

**Une idée cadeau originale**

Vous avez été satisfaits de votre séjour chez nous et vous avez envie de faire partager une expérience similaire à vos proches ou amis.

 Nous sommes maintenant en mesure de vous proposer un système de bon cadeau afin de répondre à votre attente.

Il vous suffit de remplir et de nous envoyer le formulaire ci-dessous, accompagné du règlement. Nous ferons parvenir à la personne de votre choix ou à vous même, une enveloppe contenant le bon cadeau pour la prestation qui vous intéresse ainsi que toutes les documentations et indications sur le séjour sélectionné.

**Demande de bon cadeau**

**Le Blockhaus de Domléger**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Tarifs | Quantité | Total |
| Nuit en chambre d’hôtes avec petit déjeuner 1 ou 2 personnes (la semaine) | 75 € |  | € |

ou

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nuit en chambre d'hôtes avec petit déjeuner 1 ou 2 personnes (le samedi) | 90 € |  |  |
| Table d’hôtes (prix par personne) | 25 € |  | € |

|  |  |
| --- | --- |
| **Net à régler** | € |

**Coordonnées du demandeur :**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom |  |
| Prénom |  |
| Adresse |  |
| Code postal |  |
| Ville |  |
| Téléphone |  |
| Mail |  |

**Coordonnées du Bénéficiaire :**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom |  |
| Prénom |  |
| Adresse |  |
| Code postal |  |
| Ville |  |
| Téléphone |  |
| Mail |  |

**Bon cadeau et documentations à envoyer :**

 **Au demandeur**

 **Au bénéficiaire**

**Conditions générales du contrat de réservation en chambre d'hôtes avec « bon cadeau »**

Article 1 : Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjours en chambres d'hôtes et des prestations annexes du Blockhaus de Domleger. Il est nominatif, non remboursable et d’une validité de deux ans.

Le meilleur accueil sera réservé à nos hôtes. Le propriétaire s'engage à assurer personnellement l'accueil des vacanciers avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

Article 2 - durée du séjour : Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 3 - conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire son acompte et un exemplaire du contrat signé. Le deuxième exemplaire du contrat est à conserver par le client. Les prix s'entendent toutes charges comprises.

Article 4 - annulation par le client : Toute annulation doit être notifiée par lettre ou mail adressé au propriétaire.

a) Annulation avant le début du séjour : si l'annulation intervient plus de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire.

Si l'annulation intervient moins de 24 heures avant le début de séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

b) Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début du séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

c) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire.

Article 5 - annulation par le propriétaire : Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre ou mail.

Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 6 - arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Article 7 - règlement du solde : Le solde est à régler à l'arrivée chez le propriétaire. Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

Article 8 - taxe de séjour : La taxe de séjour n’est pas réclamé.

Article 9 - utilisation des lieux : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état.

Article 10 - capacité : Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 11 - animaux : Le présent contrat précise que les animaux ne sont pas acceptés. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 12 - litiges : Toute réclamation relative à l'état des lieux doit être soumise à l'antenne départementale des Gîtes de France dans les trois jours suivant la date du début du séjour.

Toute autre réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre ou mail, dans les meilleurs délais au Blockhaus de Domleger.